

Initiative pour la biodiversité - Votation du 22 septembre 2024

L'initiative pour la biodiversité (initiative populaire fédérale « Pour l'avenir de notre nature et de nos paysages ») a pour objectif de mieux garantir la biodiversité en Suisse. En effet, les écosystèmes diversifiés ainsi que les espèces et leur diversité génétique constituent notre base vitale : ils assurent une eau propre, des sols fertiles, la pollinisation des plantes, la protection contre les catastrophes naturelles et une alimentation saine. La coalition « [Chrétien.ne.s pour la protection du climat](#) » soutient l'initiative parce que la crise de la biodiversité et la crise climatique sont étroitement liées.

Faits sur l'initiative pour la biodiversité¹

- L'initiative pour la biodiversité améliore la protection de nos bases vitales dans la Constitution fédérale.
- Elle exige des surfaces et des moyens financiers nécessaires à la préservation de nos bases vitales.
- Elle met la Confédération et les cantons face à leurs responsabilités, sans donner de chiffres fixes sur les surfaces et les moyens.
- Elle préserve la nature, les paysages variés et les beaux sites, même en dehors des zones protégées.

Les « Chrétien.ne.s pour la protection du climat » s'engagent en faveur de l'initiative pour la biodiversité, car la crise de la biodiversité et celle du climat sont étroitement liées. Les zones humides, les forêts diversifiées et les océans absorbent de grandes quantités de dioxyde de carbone. Les écosystèmes naturels agissent comme des tampons contre les phénomènes météorologiques extrêmes. Les zones alluviales intactes avec une grande capacité de rétention d'eau protègent des inondations. Dans les villes, la biodiversité et les services écosystémiques - comme le refroidissement par des espaces verts intelligemment conçus, des plans d'eau ouverts et des arbres qui font de l'ombre - sont pertinents pour l'adaptation au changement climatique. Promouvoir la biodiversité, c'est donc aussi aider le climat.

Dans son message au Parlement du 4 mars 2022², le Conseil fédéral a approuvé les demandes de l'initiative sur la biodiversité et a reconnu que la biodiversité en Suisse se trouve dans un état insatisfaisant. Il confirme en outre que les mesures déjà prises ne suffisent pas à enrayer la perte de biodiversité. Le Conseil fédéral et le Conseil national ont donc élaboré un contre-projet détaillé pour répondre aux demandes de l'initiative et éviter les éventuels conflits d'objectifs avec la politique énergétique et la politique agricole³. Cependant, le Conseil des Etats a refusé jusqu'à la fin, à une faible majorité, de discuter de mesures contre la crise de la biodiversité. Par conséquent, l'initiative sur la biodiversité sera soumise au vote le 22 septembre 2024 sans contre-projet.

1 www.initiative-biodiversite.ch/initiative/

2 Message relatif à l'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) » et au contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage) du 4 mars 2022.

3 Initiative biodiversité : le Conseil fédéral veut renforcer la protection des espèces avec un contre-projet indirect : <https://t1p.de/iz61t>

La Convention internationale sur la biodiversité

Dans la Convention internationale sur la biodiversité⁴, que la Suisse a également signée en décembre 2022, il est exigé entre autres,

- que d'ici 2030, au moins 30 pour cent de la terre et 30 pour cent des surfaces terrestres et marines soient protégées ;
- que pour 30 pour cent des surfaces endommagées, la restauration et la renaturation aient commencé d'ici 2030 ;
- que l'utilisation de pesticides et d'engrais dans l'agriculture soit réduite de moitié d'ici 2030 ;
- que les Etats prennent des mesures pour ancrer la protection de la biodiversité dans la conscience des producteurs.trices et des consommateurs.trices.

En ce qui concerne le premier objectif : selon le message du Conseil fédéral, seuls 13,4% de la surface sont protégés en Suisse. D'ici 2020, 17% auraient dû être protégés⁵. L'objectif n'ayant pas été atteint, le contre-projet rejeté à l'initiative sur la biodiversité l'aurait repris. De plus, lors de la Conférence internationale sur la biodiversité (COP-15), la Suisse a rejoint la « High Ambition Coalition for Nature and People » (HAC)⁶.

Il n'est pas cohérent que la Suisse fasse avancer la protection de la biodiversité au niveau international, mais qu'elle refuse de répondre à ces objectifs dans le cadre national.

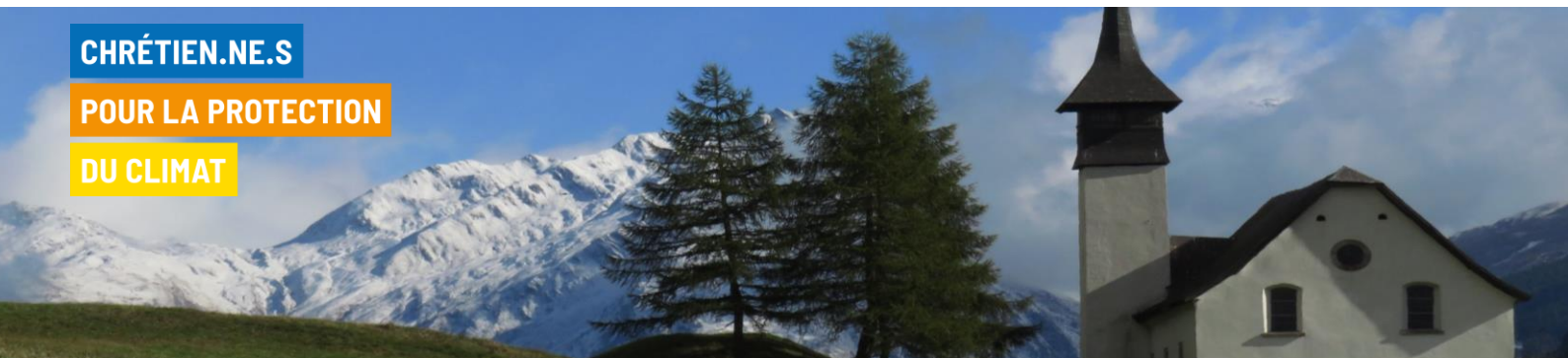
Le texte de l'initiative sur la biodiversité ne contient pas de chiffres précis sur les surfaces à protéger et les moyens financiers nécessaires. Cela est délibérément laissé au législateur, c'est-à-dire au Parlement. L'initiative ne parle pas non plus des renaturations et de l'utilisation problématique de pesticides et d'engrais. Il est donc trompeur de qualifier l'initiative sur la biodiversité d'« extrême ». Ce qui est extrême, en revanche, c'est la diminution menaçante de la biodiversité.

La biodiversité est fortement menacée dans le monde entier et chez nous aussi. Si l'évolution actuelle se poursuit, des points de basculement pourraient être franchis, remettant en question la survie de l'humanité. Un tiers des espèces animales et végétales indigènes et la moitié des habitats sont déjà menacés. Ces pertes passent souvent inaperçues. Une biodiversité intacte est la base de notre vie et est indispensable à notre capacité d'adaptation au changement climatique. Les scientifiques indiquent depuis longtemps qu'il est dans l'intérêt de la population et de l'économie que la biodiversité et ses services écosystémiques ne continuent pas à diminuer. Les instruments et les mesures actuels sont certes efficaces, mais il est prouvé qu'ils ne suffisent pas à stopper la perte quantitative et qualitative des habitats ainsi que le recul de la biodiversité et de la diversité génétique. On sait où et comment intervenir pour inverser la tendance à la baisse : il faut plus de surfaces de haute qualité où la biodiversité est prioritaire, et il faut mieux les relier entre elles et les préserver à long terme. Pour cela, des efforts supplémentaires sont nécessaires dans la politique, l'économie et la société.

4 Accord-cadre de Montréal sur la conservation de la biodiversité. www.helmholtz-klima.de/aktuelles/montreal-cop15-ergebnisse

5 Message relatif à l'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) » et au contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage) du 4 mars 2022. Page 8, <https://fedlex.data.admin.ch/eli/fga/2022/737>

6 Ibid. 21.



Évaluation éthique

Une conclusion importante est que nous ne pouvons apprécier et protéger que ce que nous connaissons. Aujourd'hui, de nombreuses espèces disparaissent, que beaucoup d'entre nous ne connaissent déjà plus ou qui n'ont jamais été documentées. En raison de l'appauvrissement de la nature, la connaissance de la nature dans la société diminue également. Après le deuxième récit de la création de la Gn 1,19s, l'homme reçoit la mission de nommer les espèces, donc de les connaître aussi. La joie de la diversité s'exprime dans les textes bibliques, comme par exemple dans Gn 1, le psaume 104 ou le psaume 148, dans lequel tout ce qui est créé est appelé à louer Dieu. Dans l'arche de Noé, la diversité des espèces avant le déluge est énumérée en détail et sauvée. L'homme fait partie de cette diversité voulue et créée par Dieu. Dans Sagesse 11,24, cette vision positive de la diversité naturelle est exprimée. L'amour de Dieu s'applique à l'ensemble de la création : « Tu aimes tout ce qui est, et tu ne détestes rien de tout ce que tu as fait ; car si tu avais haï quelque chose, tu ne l'aurais pas créé ». La diversité et la beauté de la nature sont des sources d'inspiration importantes pour notre foi, car pour de nombreuses personnes, c'est dans la nature que l'on peut faire l'expérience du Divin. La théologie et l'éthique ne peuvent pas rester indifférentes face à la sixième grande extinction des espèces dans l'histoire de la vie causée par l'homme, comme le théologien Markus Vogt appelle la crise de la biodiversité⁷. L'homme n'est pas la « couronne », mais fait partie de la Création et peut et doit trouver sa place dans les contextes naturels. Sinon, il n'assume pas ses responsabilités et met en outre sa propre existence en danger.

Selon une étude de l'Eglise évangélique d'Allemagne, « la surexploitation de la nature au détriment de la biodiversité, sans vision responsable de l'avenir, et la simple utilisation de tout ce qui est naturel »⁸ ne sont pas compatibles avec une compréhension de la nature comme création de Dieu. Le pape François a également déploré dans son encyclique *Laudato Si* (33) : « A cause de nous, des milliers d'espèces ne peuvent plus glorifier Dieu par leur existence, ni nous transmettre leur message. Nous n'en avons pas le droit ».

La grande valeur accordée à la création, et donc à la biodiversité, dans les textes bibliques et dans notre foi, ainsi que les considérations théologiques et éthiques nous obligent donc à protéger et à promouvoir davantage la biodiversité.

Recommandation de vote

Sans entrer dans les détails, l'initiative pour la biodiversité demande plus de surfaces et une protection plus élevée pour la nature, le paysage et le patrimoine bâti, ainsi que plus d'argent pour la conservation et la promotion de la biodiversité. Ces exigences correspondent aux recommandations des scientifiques.

Il y a donc de nombreuses raisons d'accepter l'initiative pour la biodiversité :

- Avec l'initiative sur la biodiversité, les mesures de protection et de promotion de la biodiversité auront en principe plus de poids dans la Constitution fédérale.

7 Cf. Vorwort von Markus Vogt in: Franz Neidl: Biodiversität und Klimaschutz. Ethische Analysen zur Initiative von Papst Franziskus. Laubsänger Verlag, 2023. L'extinction de masse la plus connue est la disparition des dinosaures il y a environ 66 millions d'années. Alors que les événements précédents de ce type étaient d'origine naturelle, l'extinction actuelle des espèces est due aux activités humaines. <https://t1p.de/k40op>

8 Cf. Die Erde ist des Herrn und was darinnen ist. EKD-Texte 115, 2012, 91.



CHRÉTIEN.NE.S

POUR LA PROTECTION

DU CLIMAT

- La nécessité d'agir est avérée et incontestée.
- Les éventuels conflits d'intérêts peuvent être abordés par la législation élaborée par le Parlement. Avec le contre-projet à l'initiative sur la biodiversité, élaboré par le Conseil fédéral, un tel paquet législatif est prêt.
- La Suisse doit de toute façon faire ses devoirs en ce qui concerne la Convention internationale sur la biodiversité, tout comme elle est appelée à le faire en ce qui concerne la crise climatique.
- La diversité et la beauté de la nature sont pour nous, humain.es, des sources d'inspiration importantes pour faire l'expérience de notre lien avec l'ensemble de la Création. Chaque perte de biodiversité nous rend plus solitaires.

La Suisse ne peut et ne doit pas laisser sa responsabilité en matière de biodiversité à d'autres pays qui sont peut-être moins densément peuplés ou qui disposent de plus grands hotspots de biodiversité. En fin de compte, tous les pays en profitent s'ils mettent en œuvre les mesures négociées. En acceptant l'initiative pour la biodiversité, la Suisse fait un pas dans la bonne direction.

Berne, le 16 juillet 2024